

**COMMUNE DE LA BASTIDE DES JOURDANS**  
**COMPTE RENDU (affiché le jeudi 10 mars 2016)**

**Conseil Municipal du 09 mars 2016**

Le Conseil Municipal de La Bastide des Jourdans s'est réuni en séance ordinaire, le **09 mars 2016** à **18 h 00**, sous la présidence de M. Michel RUFFINATTI, Maire.

**Date de convocation** : 03 mars 2016

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Présents** : Mmes ARNIAUD Martine, CHAUDON Céline (arrivée à 18 h 30 pour le vote de la question N° 3), GARBARINO Julie, MARTINEZ Daphné, MAUGAND Séverine, HEBRARD Annie, et MM. ARNOUX Guy, ARNOUX Marc, BESTAGNO Michel, DASNOY Alain, FERRA Michel, ORGNON Frédéric, RUFFINATTI Michel, SALERNO Nicolas.

**Absents ayant donné procuration** :

Mme BON Marie-Pierre à Mme MAUGAND Séverine

**Secrétaire de séance** : Mme ARNIAUD Martine

La séance est ouverte par Monsieur le Maire qui procède à l'appel des membres du conseil municipal à 18 h 00.

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente (20 janvier 2016), le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

**1) Avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes pour ACTES BUDGETAIRES :**

Le conseil est informé qu'un système de transmission des actes par voie électronique par l'intermédiaire de l'application ACTES a été mis en place en 2012 (convention signée le 15 mai 2012).

Il convient aujourd'hui de se prononcer afin de mettre en place le système ACTES BUDGETAIRES qui permettra de transmettre par voie dématérialisée tous les documents budgétaires et pour ce faire autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention.

Le conseil à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (14 voix : 13 présents et une procuration) accepte la mise en place du système ACTES BUDGETAIRES et autorise M. Le Maire à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes avec la Préfecture de Vaucluse.

**2) Modification de la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2016 du Sénateur Claude HAUT (réhabilitation AB 23) :**

Afin de compléter le plan de financement de la réhabilitation du bâtiment cadastré AB 23 (salle associations), M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier de nouveau la demande de financement auprès de M. le Sénateur Claude HAUT au titre de sa réserve parlementaire 2016 (dotation en baisse) selon le plan de financement comme suit :

DEPENSES		RESSOURCES	
Travaux et MO	82 000,00 €	Conseil Régional FSL 2014 (18.29 %) obtenue	15 000.00 €
		<b>Réserve parlementaire de M. Claude HAUT (12.19%) 2016</b>	<b>10 000.00 €</b>
		Contractualisation 2015 (5.10 %)	4 181.40 €
		DETR 2016 (35 %)	28 700.00 €
TOTAL HT	82 000,00 €	part communale (29.42 %)	24 118.60 €
<b>TOTAL GLOBAL HT</b>	<b>82 000,00 €</b>	<b>TOTAL GLOBAL HT</b>	<b>82 000,00 €</b>
TVA 20,0%	16 400,00 €	TVA 20,0%	16 400,00 €
TOTAL TTC	98 400,00 €	TOTAL TTC	98 400,00 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (14 voix : 13 présents et une procuration), le plan de financement présenté ci-dessus et autorise M. le Maire à demander une subvention exceptionnelle de 10 000 € au Sénateur Claude HAUT (réserve parlementaire 2016).

**3) Demande de subvention auprès du Département de Vaucluse au titre du dispositif construction scolaire du 1<sup>er</sup> degré (volet constructions neuves ou grosses réparations aux écoles et annexes) :**

M. le Maire propose à l'assemblée de compléter le plan de financement des travaux d'extension de l'école en intégrant la nouvelle opération ayant fait l'objet d'un dépôt de permis : Création salle de classe, rénovation d'une partie du préau avec agrandissement du réfectoire.

M. le Maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		RESSOURCES	
Travaux	160 285,00 €	<b>Conseil Départemental (30 %)</b>	<b>52 405,50 €</b>
MO	14 400,00 €	Conseil régional FSL 2015 (8.59 %)	15 000,00 €
		Contractualisation 2015 (18.90 %)	33 018,00 €
TOTAL HT	174 685,00 €	part communale (42.51 %)	74 261,50 €
<b>TOTAL GLOBAL HT</b>	<b>174 685,00 €</b>	<b>TOTAL GLOBAL HT</b>	<b>174 685,00 €</b>
TVA 20,0%	34 937,00 €	TVA 20,0%	34 937,00 €
TOTAL TTC	209 622,00 €	TOTAL TTC	209 622,00 €

Le Conseil à la majorité de ses membres présents et représentés avec 2 abstentions (M. ORGNON Frédéric et M. ARNOUX Marc) et 13 POUR, approuve la demande de subvention et le plan de financement présenté ci-dessus pour que M. le Maire demande une subvention auprès du Département de Vaucluse d'un montant de **52 405,50 €**.

#### 4) Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'exercice 2016 :

Afin de compléter le plan de financement de la réhabilitation du bâtiment cadastré AB 23 (salle associations), M. le Maire informe l'assemblée qu'il serait opportun de compléter le plan de financement précédemment étudié par une demande de subvention au titre de la DETR 2016 selon le plan de financement comme suit :

DEPENSES		RESSOURCES	
Travaux et MO	82 000,00 €	Conseil Régional FSL 2014 (18.29 %) obtenue	15 000.00 €
		Réserve parlementaire de M. Claude HAUT (12.19%) 2016	10 000.00 €
		Contractualisation 2015 (5.10 %)	4 181.40 €
		<b>DETR 2016 (35 %)</b>	<b>28 700.00 €</b>
TOTAL HT	82 000,00 €	part communale (29.42 %)	24 118.60 €
<b>TOTAL GLOBAL HT</b>	<b>82 000,00 €</b>	<b>TOTAL GLOBAL HT</b>	<b>82 000,00 €</b>
TVA 20,0%	16 400,00 €	TVA 20,0%	16 400,00 €
TOTAL TTC	98 400,00 €	TOTAL TTC	98 400,00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (15 voix : 14 présents et 1 procuration) la demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'exercice 2016.

#### 5) Convention de concession pluriannuelle de pâturage :

M. le Maire propose de reconduire la convention pluriannuelle de pâturage pour M. Baptiste RAYMOND à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2020 au tarif de 2.20 €/ha soit 152.17 €/an (avec réactualisation annuelle).

Pour information la saison de pâturage s'étend du 2<sup>ème</sup> dimanche de janvier au 2<sup>ème</sup> dimanche de septembre.

Le conseil municipal approuve à la majorité de ses membres présents ou représentés avec 1 abstention (M. SALERNO Nicolas) 14 voix POUR, la convention de concession pluriannuelle de pâturage avec M. Baptiste RAYMOND.

#### 6) Convention carte temps libre avec la CAF de Vaucluse pour l'exercice 2016 :

La convention a pour objet de mettre en œuvre et de cofinancer le dispositif « carte temps libre » pour une durée d'un an à dater du 01/01/2016 jusqu'au 31/12/2016.

La carte temps libre permet aux familles allocataires de conditions sociales modestes d'accéder à l'offre de loisirs de proximité sur la commune, portée par des structures habilitées par la direction Départementales de Cohésion sociale ou les interventions sont reconnues localement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (15 voix : 14 présents et 1 procuration) le principe de renouvellement de la convention carte temps libre.

**Après débat relatif aux questions diverses n'emportant pas de délibération, la séance se termine à 20 h 06.**

Le Maire,  
Michel RUFFINATTI

